

# Un changement dans le règlement d'assiduité des élèves

## **-Demi-journée d'absence non-excusee-**

**Adopté par la SRC le 20 Août 2015**

Tout élève qui arrive à l'école après 10h00 sans une notification valide ou la quitte avant 13h00 aussi sans une notification valide sera sanctionné d'une demi-journée d'absence non-excusee.

Les demi-journées seront groupées en journées entières. La sanction pour un **renvoi d'absentéisme** est de **10** absences non-excusees. Apres neuf (9) journées cumulatives d'absences pour cause de maladie, les parents/tuteurs doivent fournir une note d'un medecin pour toute future absence pour raison medecale.